



## Pension alimentaire non passe devant une decision de justice

Par **fredo93110**, le **23/01/2015** à **13:17**

ma belle mere apris le fils de ma compagne chez elle elle ne veut pas qu il revienne chez nous elle de demande a ma compagne 150eurs de pension et 50 euros de mobile est-ce le gale il n y a pas de decision de justice.ma compagne touche l ass

Par **cocotte1003**, le **23/01/2015** à **13:54**

Bonjour, votre compagne va chercher son fils chez sa Belle, seul les parents ont l'autorité parentale donc le droit de décider, cordialement

Par **aguesseau**, le **23/01/2015** à **15:23**

bjr,  
votre compagne a comme mère l'autorité parentale sur son fils ainsi que son père.  
je ne vois pas qui est "ma belle".  
en l'absence de décision d'un juge, il n'y a aucune obligation de payer une pension alimentaire ou autres.  
cdt